



DOSSIER D'INSCRIPTION

DEAES

SESSION 20 / 20

Nom / Prénoms :

Coordonnées de la personne.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Complément adresse :

E-mail :

Téléphone portable :



Types de financement :

- Subvention Région pour demandeur d'emploi ou sortant de formation initiale.
- Transition Pro.
- Contrat pro.
- CPF.
- Autre (perso...)

Situation :

- Demandeur d'emploi.
- N° allocataire :
- Personne en situations d'handicap.
- Étudiant.
- Candidat en CDD ou CDI.

Situation particulière :

- Avez-vous des besoins d'accompagnements particuliers (aménagement de formation adapté, besoin de supports de cours, de matériels spécifiques, de 1/3 temps pour les examens ...). Si oui lesquels ?

Blocs de compétences dispensés.

- BCI
- BC2
- DC3
- BC4
- BC5
- AFGSU 2

Pièces à fournir

- 1 lettre de motivation.
- 2 photocopies d'une pièce d'identité en cours de validité (le recto/verso sur la même feuille) pour les personnes ayant une pièce d'identité étrangère, merci de fournir votre titre de séjour pour pouvoir passer vos examens.
- 4 photos d'identité.
- 2 enveloppes timbrées (dont 1 libellée à votre nom et adresse).
- L'attestation de droit à l'assurance maladie.
- La photocopie de la carte vitale.
- La photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile (avec les coordonnées de votre compagnie d'assurance et votre numéro d'assuré).
- La photocopie du carnet de vaccination (vaccins obligatoires : DT polio/BCG/COVID19 pour les stages).
- L'extrait de votre casier judiciaire (bulletin n° 3) à demander sur le site internet • casier-judiciaire.justice.gouv.fr
- 2 copies des titres ou diplômes permettant la dispense d'un domaine de formation.
- Un chèque de 60 euros concernant les frais pour l'admission orale ou le positionnement préalable.
- Pour les personnes relevant du pôle emploi** : l'attestation d'inscription ou un document où figure votre numéro d'allocataire.
- Pour les personnes en situation d'handicap** : votre reconnaissance RQTH ou tous autres justificatifs.
- Pour les étudiants** : une attestation de scolarité
- Pour les candidats en CDD ou CDI ou contrat de professionnalisation** : Une attestation de l'employeur où figure les coordonnées de celui ci, ou la décision d'acceptation d'un compte personnel de formation, ou transition pro.
- Pour les personnes bénéficiant d'un financement région** : Un chèque de 100 euros concernant les frais de dossier